
État des détenus dans les maisons de justice, d'arrêt et de détention du département de Paris au 24 brumaire, lors de la séance du 25 brumaire an II (15 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

État des détenus dans les maisons de justice, d'arrêt et de détention du département de Paris au 24 brumaire, lors de la séance du 25 brumaire an II (15 novembre 1793). In: Tome LXXIX - Du 21 brumaire au 3 frimaire an II (11 au 23 novembre 1793) p. 249;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_79_1_40498_t1_0249_0000_5;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

une cloche plus petite que celle envoyée de sa part au district,

J'arrête qu'elle fera à l'instant descendre ladite cloche et la fera transférer dans les vingt-quatre heures au district, me réservant de statuer contre elle une taxe révolutionnaire conforme à cette inconduite.

Fait et arrêté à Etrechy, ce 19 brumaire, l'an l'an II de la République.

COUTURIER; CHARPENTIER, *secrétaire*.

Les administrateurs du département de police de Paris font part à la Convention que le nombre des personnes détenues est de 3,220 (1).

Suit la lettre des administrateurs du département de police (2).

« Commune de Paris, le 24 brumaire de l'an II de la République, une et indivisible.

« Citoyen Président,

« Les administrateurs du département de police vous font passer le total journalier des détenus dans les maisons de justice, d'arrêt et de détention, du département de Paris, à l'époque du jour d'hier. Parmi les individus qui y sont renfermés, il y en a qui sont prévenus de fabrication ou distribution de faux assignats, assassinats, contre-révolutionnaires, délits de police municipale, correctionnelle, militaire, et d'autres pour délits légers.

« Conciergerie.....	511
« Grande Force (y compris 12 militaires).....	559
« Petite Force.....	228
« Sainte-Pélagie.....	156
« Madelonnettes.....	261
« Abbaye (dont 12 militaires et 5 otages).....	120
« Bicêtre.....	761
« A la Salpêtrière.....	369
« Chambres d'arrêt, à la mairie.....	47
« Luxembourg.....	188

« Total..... 3,220

« Certifié conforme aux feuilles journalières à nous remises par les concierges des maisons de justice et d'arrêt du département de Paris.

« GODARD; D. E. LAURENT. »

Le citoyen Raulet-Chanon de Mussey fait hommage à la Convention d'un modèle de char-rue qui peut labourer toutes espèces de terres.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » et renvoi au comité d'agriculture (3).

COMPTE RENDU du *Moniteur universel* (4).

Un citoyen, qui est venu apporter pour les ateliers de Paris 700 bois de fusil, fait hommage

d'un modèle de charrue propre à fendre les terres les plus dures avec moins de chevaux qu'on n'en emploie ordinairement.

Les administrateurs du directoire du district de Mezenc invitent la Convention à terminer le bonheur public.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit l'adresse des administrateurs du district de Mezenc (2).

Adresse à la Convention nationale.

« Achevez le grand œuvre que vous avez commencé, détruisez les tyrans. Tel est le mandat que nous vous donnons; il est dicté par la confiance que méritent les décrets que vous avez rendus depuis le 31 mai.

« L'exécution que nous mettrons aux mesures que vous arrêterez sera un nouveau témoignage de l'attachement que nous avons aux principes de la Montagne.

« *Vive la République!*

« *Les administrateurs du directoire, procureur syndic et secrétaire du district du Mezenc, séant à Tournon.*

« BRUYÈRE, *procureur syndic*; TERRAS, *vice-président*; SAINT-AMOUR; PERRIER; JUVENTIN; BOISSIE, *secrétaire*. »

Annales patriotiques et littéraires [n° 319 du 26 novembre an II (samedi 16 novembre 1793), p. 1480, col. 1] et le *Mercur universel* [26 brumaire an II (samedi 16 novembre 1793), p. 253, col. 2] rendent compte de l'invention du citoyen Raulet-Chanon de Mussey dans les termes suivants :

I.

COMPTE RENDU de l'*Auditeur national*.

C'est surtout sous un gouvernement républicain que le premier des arts, l'agriculture, doit atteindre à toute la perfection dont il est susceptible. Déjà, plusieurs bons citoyens ont consacré leurs idées à la recherche des moyens qui peuvent y conduire. Aujourd'hui, le citoyen Roué (Raulet), charron, a fait hommage d'une nouvelle charrue avec laquelle peuvent être facilement labourés les terrains escarpés et difficiles, et qui exige moins de chevaux que les autres.

Cette offrande a été accueillie avec tout l'intérêt qu'elle mérite. Le comité d'agriculture examinera la charrue, afin d'en accélérer la pratique.

II.

COMPTE RENDU des *Annales patriotiques et littéraires*.

Un citoyen du département de la Marne offre à l'Assemblée le modèle d'une charrue de nouvelle invention.

Le pétitionnaire est accueilli au milieu des plus vives acclamations, et son ouvrage renvoyé au comité d'agriculture, qui est chargé de le faire exécuter en grand, s'il l'approuve.

III.

COMPTE RENDU du *Mercur universel*.

Un citoyen du département de la Haute-Marne présente le modèle d'une nouvelle charrue qui peut être appliquée sur toutes les espèces de terrains et dans toutes les positions du sol.

Renvoyé au comité d'agriculture.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 232.

(2) *Archives nationales*, carton C 279, dossier 753.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 232.
(2) *Archives nationales*, carton C 279, dossier 753.
(3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 232.
(4) *Moniteur universel* [n° 58 du 28 brumaire an II (lundi 18 novembre 1793), p. 235, col. 1]. D'autre part, l'*Auditeur national* [n° 420 du 26 brumaire an II (samedi 16 novembre 1793), p. 5], les